

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/03/2025 - B2025/002453 - 2002 B 00366 - 442 091 013 - A DISTRIBUTION

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A DISTRIBUTION - SIREN : 442091013					Néant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12				
					Exercice N clos le 31/12/2023				
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
					Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010	5 839	012		5 839
	Immobilisations incorporelles - Autres				014		016		
	Immobilisations corporelles				028	26 297	030	21 582	4 715
	Immobilisations financières (1)				040		042		
	TOTAL I (5)				044	32 136	048	21 582	10 554
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050		052		
	Stocks marchandises				060	256	062		256
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068		070		
	Créances autres (3)				072		074		
	Valeurs mobilières de placement				080		082		
	Disponibilités				084	1 396	086		1 396
Charges constatées d'avance				092		094			
TOTAL II				096	1 652	098		1 652	
TOTAL GENERAL (I + II)				110	33 788	112	21 582	12 206	
PASSIF							Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel						120	7 500	
	Ecart de réévaluation						124		
	Réserve légale						126		
	Réserves réglementées						130	25	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...				131		132	230	
	Report à nouveau						134	-17 243	
	Résultat de l'exercice						136	3 164	
	Subventions d'investissement						137		
	Provisions réglementées						140		
TOTAL I						142	-6 324		
Provisions pour risques et charges						TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	3 521	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164		
	Fournisseurs et comptes rattachés						166	648	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169		172		
	Comptes courants d'associés						173	1 526	
	Autres dettes						175	12 835	
Produits constatés d'avance						174			
TOTAL III						176	18 530		
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	12 206		
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A DISTRIBUTION - SIREN : 442091013										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023			
Ventes de marchandises				209		210		4 613					
Production vendue biens				215		214							
Production vendue services				217		218							
Production stockée						222							
Production immobilisée						224							
Subventions d'exploitation reçues						226							
Autres produits						230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		4 613					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234		442					
Variation de stock (marchandises)						236		64					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240							
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier		immobilier		242		9			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		684		244 684			
Rémunérations du personnel						250							
Charges sociales						252							
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254		250			
Dotations aux provisions						256							
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262					
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)						264		1 449					
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270		3 164					
Produits financiers				(III)				280					
Produits exceptionnels				(IV)				290					
Charges financières				(V)				294					
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI) 347		300					
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		(VI) 348							
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310		3 164					
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312		3 164		314			
RÉINTEGRATIONS				Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316					
				Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318					
				Provisions non déductibles				322					
				Impôts et taxes non déductibles				324					
				Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330	
				Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249		251			
				Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997							
DÉDUCTIONS				Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987		342	
				Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989			
				Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138			
				Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344			
				ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993			
				Bassins urbains à dynamiser - BUD		992							
				Créance report en arrière du déficit						346		350	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647			
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648			
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641			
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990			
				Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		3 164		354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356							
Déficits antérieurs reportables				17 243				360		3 164			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		0		372			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>A DISTRIBUTION - SIREN : 442091013</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	5 839	402		404		406	5 839		
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	12 683	442		444		446	12 683		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	13 614	472		474		476	13 614		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	32 136	492		494		496	32 136		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	7 718	532	250	534		536	7 968		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	13 614	562		564		566	13 614		
TOTAL		570	21 332	572	250	574		576	21 582		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>A DISTRIBUTION - SIREN : 442091013</u>								Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	3 164
Déficits reportables								984	-3 164
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	-3 164
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A DISTRIBUTION - SIREN : 442091013		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A DISTRIBUTION - SIREN : 442091013 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Madame Nom complet ALLOUNE Fifi

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 01/06/1961 N° Département 42 Commune saint-etienne Pays FRANCE

Adresse :
64 rue de la mulatière
42100 saint-etienne
FRANCE

Titre Monsieur Nom complet BENYAHIA Yahia

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date N° Département 42 Commune saint-etienne Pays FRANCE

Adresse :
64 rue de la mulatière
42000 Saint-Etienne
FRANCE

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination 	 	% de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination 	 	% de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination 	 	% de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination 	 	% de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination 	 	% de détention
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination 	 	% de détention

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : A DISTRIBUTION	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 442091013	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)**

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A DISTRIBUTION - SIREN : 442091013			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
64 Rue de La Mulatière 42100 SAINT-ETIENNE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
bar restaurant			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
3- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	EBP
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viséur conventionné
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

*Alles
certifier
Le 02/01/2025*

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé, réant, cochez la case :		☒				
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a						
	payées par un établissement chargé du service des titres	b						
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c						
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d						
Montant des autres distributions:		e						
		f						
		g						
		h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j						
Montant des revenus répartis	Total (a à h)							
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées						
		à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires	Remboursements		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
	MVLT réalisée au cours de l'exercice							
	MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus délivrés								

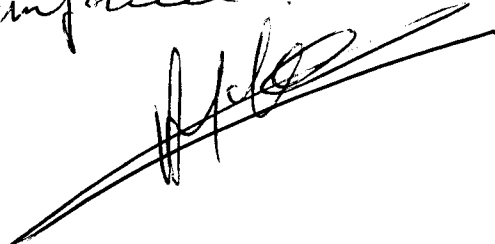
A DISTRIBUTION

Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Version de travail éditée le 07/02/2025

Certifici Conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a large, sweeping flourish that extends across the bottom of the page.

SARL A-DISTRIBUTION
SARL au capital de 7500 euros
siège social : 64, rue de la Mulatière
42100 SAINT-ETIENNE
SIRET 44209101300015 – APE 553A

RAPPORT DE GESTION
Assemblée générale ordinaire
annuelle du 28 juin 2024
(exercice clos le 31/12/2023)

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

- Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante : BAR**
- Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement nouveau n'est intervenu ;**

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Ceux-ci ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Ils font apparaître un bénéfice de 3164 euros.

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous vous rappelons, par ailleurs, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

La Gérance



Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires réunie le 28 Juin 2024

Le 28/06/2024 à 16h00, les associés de la société A-DISTRIBUTION, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7500 euros, dont le siège social est situé au 64, rue de La Mulatière 42100 Saint-Étienne, immatriculée au RCS de Saint-Étienne (42) sous le numéro de SIREN 442 091 013 se sont réunis au siège social de la société Sarl A-DISTRIBUTION 64, rue de la Mulatière 42100 Saint-Étienne, sur convocation qui a été adressée individuellement aux associés le 10/06/2024.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Madame ALLOUNE Fifi, gérante de la société, Monsieur BENYAHIA Yahia est désigné comme secrétaire de la séance.

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que (2) associés représentant 300 parts sur les 300 parts composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés.

La présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé
- Les pouvoirs des associés représentés par les mandataires
- La feuille de présence
- Le rapport du gérant
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

La présidente déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux associés dans la forme et le délai prévu par les statuts de la société

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende
approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires

Puis lecture est donnée du rapport du gérant,

La discussion est ouverte : personne ne demandant plus la parole, la présidente propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidés par les associés

Première résolution

AF.

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du gérant et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et lui donne quitus de sa gestion

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à 3164 euros, sont affectés à hauteur de 3164 euros au compte au compte : "Report à Nouveau"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. L. L.', is written over a horizontal line.

SARL A-DISTRIBUTION
SARL au capital de 7500 euros
siège social : 64, rue de la Mulatière
42100 SAINT-ETIENNE
SIRET 44209101300015 – APE 553A

TEXTE DES RESOLUTIONS
Assemblée générale ordinaire annuelle
du 28/06/2024

PREMIERE RESOLUTION

après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au gérant pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

**L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :
Report à Nouveau pour 3164 euros (bénéfice).**

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention de l'article L. 233-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. L...' with a long horizontal flourish underneath.

SARL A-DISTRIBUTION
SARL au capital de 7500 euros
siège social : 64, rue de la Mulatière
42100 SAINT-ETIENNE
SIRET 44209101300015 – APE 553A

FEUILLE DE PRESENCE
à l'assemblée générale ordinaire
annuelle du 28 juin 2024

ASSOCIES	PARTS	EMARGEMENT
ALLOUNE Fifi	150	
BENYAHIA Yahia	150	
TOTAL	300	

Le gérant certifie exacte la présente feuille de présence.

